



Extrait de délibération

Identifiant
2021-11-02

Bureau syndical 8 novembre 2021 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt et Un le lundi 8 novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 2 novembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 1
Votants : 10

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BIRE Ludovic, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BACLE Jérôme

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec AIR

L'entretien des locaux du bâtiment du Pays de Gâtine est assuré par AIR (groupement économique solidaire) dans le cadre d'un contrat de mise à disposition d'un agent conclu entre le Pays de Gâtine et l'association intermédiaire AIR, membre du groupe. Le contrat de mise à disposition de Mme Géraldine Bossard se termine le 31 décembre 2021. Il convient par conséquent de le renouveler à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2022. L'association AIR nous propose les mêmes conditions de recrutement soit : Nombre d'heures semaine : 10h

- Salaire de base : 10.48 € brut/heure
- Coefficient (gestion administrative et charges) : 1,95
- soit coût horaire facturé : 20,44 €
- Pas de frais d'ouverture de compte
- Prise en charge des équipements de sécurité (chaussures...)
- Prise en charge de la visite médicale et de 50% de la mutuelle

Le Bureau syndical décide d'autoriser le Président à :

- renouveler et signer la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec l'association intermédiaire AIR selon les conditions mentionnées ci-dessus, du 1^{er} janvier au 30 juin 2022
- régler les charges afférentes correspondant au salaire brut de l'agent, charges patronales et frais de gestion de l'association.

M. Bironneau se retire du vote car il est le directeur de AIR.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD